

La Directrice générale

Collectif national « Stop aux démolitions ANRU »

Pantin, le 5 mars 2024

Mesdames, Messieurs

Par courrier en date du 15 janvier, vous m'avez informée de la constitution de votre collectif national « *Stop aux démolitions ANRU* » et demandé un rendez-vous pour le 7 février 2024. Attachée au dialogue avec l'ensemble des parties prenantes du renouvellement urbain, je vous ai indiqué, par la voix de mon directeur de cabinet, mon accord pour recevoir une délégation de votre collectif. Je regrette dès lors votre choix d'avoir maintenu une manifestation devant le siège de l'ANRU ce 7 février 2024.

Malgré ce contexte peu propice à des échanges sereins, nous avons pu, ce 7 février 2024, évoquer vos revendications nationales ainsi que certains dossiers locaux sur lesquels vous avez souhaité attirer mon attention. Je vous ai rappelé à cette occasion l'importance que l'ANRU attache à la co-construction des projets de renouvellement urbain, prévue par son règlement général d'intervention et pour laquelle nous finançons à la fois l'Ecole du renouvellement urbain et l'accompagnement des collectivités territoriales, responsables sur le terrain de cette co-construction.

Concernant votre revendication sur l'arrêt des démolitions prévues dans le cadre du NPNRU, la démolition de certains bâtiments est parfois nécessaire dans les projets urbains que nous accompagnons. Certains bâtiments obsolètes ne peuvent pas être réhabilités. La composition urbaine de certains quartiers nécessite aussi des démolitions pour les adapter aux besoins d'aujourd'hui (ouverture de quartier, création de voie de bus, îlots de fraîcheur, ...). Enfin, la ville s'est toujours refaite sur elle-même depuis des siècles et nécessite des adaptations pour répondre aux besoins et usages d'aujourd'hui. C'est pourquoi, il n'est pas souhaitable de procéder à un moratoire sur toutes les démolitions de bâtiments, même si la tendance, dans les projets financés par l'ANRU, est de recourir de manière plus ciblée aux démolitions de logements.

Concernant les modalités de mise en œuvre de la co-construction des projets de renouvellement urbain, j'ai entendu vos griefs et souhaits d'amélioration des dispositifs actuels, sujet dont nous avons pu également parler lors de la table ronde organisée à l'occasion du colloque sur les 20 ans de l'ANRU sur le « *pouvoir d'agir des habitants des quartiers : leviers et conditions de réussite de politiques de renouvellement urbain* ».

Aussi, je vous confirme notre proposition de recevoir une délégation de votre collectif pour une audition sur ces sujets dans le cadre de la mission « *visant à proposer au gouvernement les modalités de poursuite d'une politique de renouvellement urbain résiliente* » confiée par le ministre Christophe BECHU à Jean-Martin Delorme, président de la section à l'IGEDD, Cédric Van Styvendael, maire de Villeurbanne et moi-même. Mon cabinet prendra votre attache dans les prochains jours pour organiser cette audition.

Concernant les projets locaux évoqués lors du rendez-vous, j'ai informé les préfets, délégués territoriaux de l'ANRU, de nos échanges.

Je reste à votre écoute

Bon à vous


Anne-Claire MIALOT